

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°44 Arrêté du 15 novembre 1919 promulguant

n°44

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 novembre 1919

Numéro JO

n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro

30 novembre 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 16 octobre 1919 inséré au journal officiel de la République Française du 19 octobre 1919, rendant applicable aux colonies la loi du 26 juin 1919 qui modifie les dispositions des articles 244 et 252 du code civil

Sur la proposition du chef du service Judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué dans la colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 16 octobre 1919 rendant applicable aux colonies la loi du 26 juin 1919 qui modifie les dispositions des articles 244 et 252 du code civil.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur le secrétaire général chargé de l'exécution des affaires courantes  
le chef du service judiciaire Lhermite